



Réaction du Cercle Jean Jaurès Metz après que le Maire de Metz se soit désisté de son appel en justice

Le Cercle Jean Jaurès Metz avait déjà noté que notre premier magistrat avait une approche très élastique de ses relations avec la justice et que cette dernière l'a déjà rappelé au respect de la loi à trois reprises.

Lors de la dernière affaire, jugée à Epinal en février 2023, il avait été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 euros d'amende en estimant que **François Grosdidier « avait un intérêt manifeste dans l'octroi de la subvention à une association dont il était président »**. François Grosdidier déclarait vouloir faire appel au motif qu'il « n'acceptait pas d'être la victime expiatoire de la réserve parlementaire, et qu'il irait *« jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme s'il le faut »* ».

Or, voici qu'au cœur de la pause estivale, le même condamné indique que, finalement, il ne fera pas appel de cette décision qui devait être examinée le 3 octobre à Nancy, acceptant ainsi les termes du jugement.

De surcroît, il a le culot de se déclarer *« un peu fatigué de ces procédures... »*. A notre tour de lui faire part de notre fatigue face à ces errements répétés, et de notre tristesse de voir régulièrement le Maire actuel de Metz alimenter la rubrique judiciaire.

Nous en appelons à ce que cette page entachée de l'histoire de notre ville soit enfin tournée à la faveur des prochaines élections municipales.

Metz le 21 juillet 2024